

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2015

*Le 21 avril 2015*

L'an deux mille quinze, le vingt et un avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Étaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Anne-Marie RABEC, Fabienne LENOËL, Pascal MERLIN, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absents excusés : Stéphane LECHANOINE, Magali BAZIRE

Date des convocations : 13 avril 2015

Date d'affichage : 28 avril 2015

M François VERGNE remplit les fonctions de secrétaire.

## POINT SUR LE DOSSIER MODIFICATION DE CIRCULATION RUE DU PONT DE LA PIERRE ET RÉALISATION DE TROTTOIRS

Un 1<sup>er</sup> point a été fait le 10 avril sur la modification de circulation de la rue du pont de la pierre et de la rue sire de creully en présence de Messieurs ADAM et TOURNIERE du Conseil Départemental et de Monsieur PASSION de la gendarmerie.

- 18 personnes, à ce jour, ont fait des remarques sur le registre destiné à ce dossier notamment :
- Rue Sire de Creully : des problèmes de stationnement et une vitesse excessive
  - Rue du Pont de la Pierre : revoir les limites de propriété avant la réalisation des trottoirs, remplacer le « stop » par un « cédez-le-passage »

5 personnes auraient préféré le sens unique à l'inverse.

Un panneau indication « Rue Sire de Creully » a été installé à gauche de l'entrée de la rue du Pont de la Pierre.

Il est constaté que des véhicules empruntent le sens interdit rue Sire de Creully. Des contrôles de gendarmerie sont faits.

Suite à ces constats, la poursuite de l'expérimentation a été validée. Un chiffrage estimatif des travaux va pouvoir être fait.

La prochaine réunion est prévue en mai pour faire un 2<sup>ème</sup> point.

Par ailleurs, Madame le Maire et Monsieur VERGNE, 1<sup>er</sup> adjoint, ont rencontré les services de la Préfecture pour leur présenter les dossiers communaux susceptibles de bénéficier de la DETR.

Le projet de trottoirs a été évoqué pour un montant global de 354 067 €.

Les dossiers de demandes de DETR sont à déposer avant le 31 janvier 2016.

### **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE**

Il est constaté que des véhicules stationnent le long du trottoir depuis le n°6 jusqu'au 16 rue de la Libération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 1 contre et trois abstentions, accepte de matérialiser 4 ou 5 places à cheval sur le trottoir et la chaussée rue de la Libération depuis le n°6 jusqu'au 16 rue de la Libération.

Pour la sécurité des enfants à l'entrée et à la sortie de l'école, il est indispensable d'empêcher tout stationnement sur ou à proximité du passage piéton situé près de l'entrée de l'école. Des plots vont être installés.

La commission voirie s'est également réunie pour étudier les chemins communaux ont besoin d'être refaits. Un marché groupé avec les communes de l'Elle est à l'étude :

- priorité 1 : chemin de la Haye Besvet
- priorité 2 : la Castellerie
- priorité 3 : chemin de la Crestellerie

### **PRISE CANDÉLABRES POUR ILLUMINATIONS**

La fourniture et la pose de 4 prises pour les illuminations sur les candélabres, rue du moulin et près de la Poste, par l'entreprise SORAPEL ont été acceptées pour un montant de 210.00 € HT soit 252.00 € TTC la prise.

Afin de compléter la rue du moulin, trois motifs identiques vont être achetés.

Le Conseil Municipal donne également son accord pour l'achat de motifs à installer Place Guillaume le Conquérant en restant dans la limite du budget voté.

### **TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC PLACE GUILLAUME LE CONQUÉRANT**

Madame le Maire rappelle que l'armoire n°1 de l'éclairage public située dans la mairie actuellement en travaux est supprimée.

Il est donc nécessaire de reprendre le réseau soit dans l'armoire n°2, qui se situe rue du Château près du gymnase, soit de créer une nouvelle armoire près de la Poste.

Le Conseil Municipal opte pour la reprise du réseau sur l'armoire n°2 située rue du château pour un montant de 9 997.00 € HT soit 11 996.40 € TTC.

### **RADAR PÉDAGOGIQUE RUE DE LA LIBÉRATION**

Le Conseil Municipal décide de continuer l'étude pour la fourniture et la pose d'un ou deux radars pédagogiques rue de la libération. Cet investissement a été prévu lors du vote du budget 2015. Une subvention à hauteur de 3257 € avait été attribuée par le syndicat d'électrification.

### **ATTRIBUTION DU MARCHE FAUCHAGE - ÉLAGAGE**

Un courrier avec cahier des charges a été envoyé à cinq entreprises afin de procéder au fauchage élagage des voies communales et chemins ruraux de la commune.

Quatre entreprises ont transmis une offre.

Le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise DECAEN de Cerisy la Forêt pour un montant de 196 € HT du km soit 931.20 € HT pour 4.751 Km.

Selon le cahier des charges, un 1<sup>er</sup> passage est prévu entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin et le 2<sup>nd</sup> passage est attendu entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 octobre.

## **FLEURISSEMENT : CONCOURS COMMUNAL ET POINT DE SITUATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'organiser un concours communal de fleurissement
- approuve le règlement
- accepte le principe de récompense, à savoir des bons d'achats de 40 € pour les 1<sup>er</sup> prix, 30 € pour les 2<sup>ème</sup> prix et 25 € pour les 3<sup>ème</sup> prix, pour chacune des 3 catégories Maison avec jardin (massif, pelouse), Maison sans jardin (cour, sans massif ni pelouse) et Commerce et artisans.

Il est décidé de ne pas inscrire la commune au concours départemental du fait des travaux de la mairie et la maison des services.

## **POINT SUR LES TRAVAUX MAIRIE - MAISON DES SERVICES - COMMERCES**

Madame le Maire fait le point sur les travaux de transformation de l'ancienne cantine en maison des services et commerces et la mise en accessibilité de la mairie.

L'architecte va proposer prochainement plusieurs colorimétries pour l'ensemble des bâtiments (murs, sols, portes,...)

La lucarne prévue sur la partie basse de la toiture de la mairie n'a pas été refaite. Sa réalisation est en cours d'étude ainsi que son coût. Elle est prévue au marché, mais peut être annulée.

La vitrine de la fleuriste va être réalisée tout en verre pour en faciliter l'usage ultérieurement.

L'emplacement de certains interrupteurs va être revu, car la hauteur des fenêtres autorise leur positionnement en dessous. Ceci permettra qu'ils se trouvent à proximité des portes.

Le maçon réalise les ouvertures dans les murs de l'ancienne salle du Conseil Municipal.

Madame le Maire alarme sur les problèmes de sécurité au chantier. En effet, des enfants s'introduisent sur le chantier le week-end. Des grilles de chantier vont être positionnées en complément le long du mur du cimetière et devant la barrière en bois de la bibliothèque.

## **MISE EN CONFORMITÉ DU COFFRET DE SÉCURITÉ DES CLOCHES**

Suite à la vérification annuelle des cloches de l'église par l'entreprise BODET, des travaux de mise en conformité du coffret de sécurité des cloches sont nécessaires. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BODET pour un montant de 2 100.00 € HT soit 2520.00 € TTC.

## **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

La commission communication et information s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril dernier.

### Livret d'accueil :

Quelques points restent à travailler. Sa diffusion en 400 exemplaires environ est prévue à la rentrée quand la maison des services et les commerces auront ouvert leurs portes.

### Site Internet :

Il reste assez peu fréquenté notamment du fait de l'absence d'informations régulières.

Les associations et les commerçants ne se sont pas appropriés le site. Ce point sera à reprendre avec eux.

### Bulletin d'information :

Saint Clair Infos N°4 doit sortir fin avril - début mai.

### Panneau d'affichage lumineux

L'emplacement d'un panneau d'affichage lumineux a été étudié par la commission. Il pourrait être placé à côté du mur du cimetière près de la fleuriste.

Un cahier des charges va être rédigé pour ensuite lancer le marché.

Concernant le plan de la commune situé actuellement devant la vitrine de la fleuriste. Celui-ci devra être déplacé. Madame le Maire suggère, en cas de suppression de la cabine téléphonique, de le réinstaller à sa place.

### **POINT SUR LE DOSSIER MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE (MPS)**

L'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil de l'Ordre des Médecins et les professionnels de santé se sont réunis le 15 avril pour statuer sur le projet de maison pluridisciplinaire de santé à St Clair sur Elle.

La commune de St Clair sur Elle est en attente de l'avis.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### - Futur lotissement :

Madame le Maire informe qu'une parcelle située dans la zone constructible près de la rue des chênes est à vendre. Elle fait partie d'un ensemble repéré au PLU d'un peu plus de 2 hectares, sachant que la densité de construction imposée sera de 18 à 20 logements à l'hectare.

Le Conseil Municipal donne son accord pour envisager un nouveau lotissement communal. Le notaire va être contacté.

#### - Personnel communal :

Le Contrat Unique d'Insertion de Monsieur Cédric LOIR se termine le 1<sup>er</sup> juin.

Madame le Maire propose de prolonger le contrat de Cédric LOIR jusqu'à la fin de l'année en accord avec Pôle Emploi.

#### - Vestiaires du stade Cédric LEPLEY :

Les services de Saint-Lô Agglo ont rencontré le Football Club de l'Elle. L'architecte sera recruté prochainement. Les vestiaires devraient être livrés courant septembre, octobre 2016.

#### - Ordures ménagères :

Il est demandé si Saint-Lô Agglo fournira des poubelles et des sacs. Madame Le Maire fait part qu'une étude va être faite par Saint-Lô Agglo, gestionnaire des ordures ménagères, pour connaître les besoins de la population et optimiser le coût de ce service.

#### - Élections régionales :

Les prochaines élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre prochain.